

LE DEVELOPPEMENT DURABLE, UN CHOIX RENTABLE ?

Réflexion autour du séminaire organisé par la CCI de Mulhouse,
le 25 Janvier 2011.

Didier Taverne

I. La rentabilité du développement durable

La première question à laquelle ce séminaire devait répondre était de savoir si le développement durable était ou non rentable, pour les entreprises essentiellement. La réponse, positive, fut donnée en deux exemples.

1) L'analyse des coûts cachés

Madame Cirroneau (CCI) a présenté les résultats d'une enquête réalisée auprès des entreprises certifiées ISO 14001 qui indique que ces entreprises ont de meilleurs ratios de performance globales que les autres. Grâce au travail d'analyse demandé pour l'obtention de la certification, les entreprises baissent leurs consommations d'eau, d'énergie, de matières premières, elles accroissent le recyclage et la valorisation des déchets ; bref, elles réduisent leurs coûts.

Ce qu'avait proposé Henri Savall¹ pour les coûts sociaux de l'entreprise, peut donc être adopté pour les coûts environnementaux. Les entreprises sont, d'une manière générale relativement réticentes à adopter une politique sociale ambitieuse. Elles ne disposent d'ailleurs pas d'indicateurs clairs dans leurs données comptables. Le bilan social, outre qu'il ne concerne que les entreprises d'une certaine taille, reste bien incomplet. Ce professeur de gestion avait alors proposé de quantifier les coûts que l'entreprise supportait en raison d'une gestion aléatoire des ressources humaines. En clair, il s'agissait de chiffrer le coût de l'absentéisme, de la rotation du personnel, des accidents du travail... Il devenait ainsi possible pour les DRH de proposer des améliorations des conditions de vie au travail, en étant certain du retour sur investissement.

Autre argument, mis en avant par un industriel de la métallurgie à propos des efforts réalisés par son groupe en vue de limiter la pollution de l'eau : toute pollution environnementale a bien sûr un coût potentiel pour l'entreprise qui peut se voir appliqué le principe du pollueur payeur, mais elle représente d'abord un dysfonctionnement du procès de production. Le coût est celui d'une perte de produit. **La valorisation de ce coût permet encore de dégager les volumes d'investissements nécessaires à la remédiation des dysfonctionnements.**

La valorisation des coûts cachés peut également se pratiquer au niveau d'une organisation publique. Ainsi la ville de Martigues a-t-elle fait réaliser il y a quelques années un diagnostic énergétique. Dès lors que toutes les sources de déperdition ont été repérées, il est devenu possible là encore de dégager un budget d'investissement (double vitrage, isolation, changement de matériel de chaufferie ...), en étant assuré de sa rentabilité.

Dans ces exemples, la rentabilité de l'investissement est assurée et surtout il est justifié. Entendons par là qu'un DRH fait rarement partie des cadres les plus influents d'une entreprise, de même qu'un élu vert a quelquefois du mal à se faire entendre face aux contraintes budgétaires qu'ont à supporter les collectivités locales dont les adjoints, aux finances notamment, se font les porte paroles. Dans les deux cas, **la valorisation des coûts cachés permet de disposer d'un équivalent général (la monnaie) et permet aux discours « environnementalistes » de devenir crédibles.**

¹ Henri Savall, Maîtriser les coûts et les performances cachés, Economica

Il serait sans doute possible d'aller beaucoup plus loin en la matière. Les coûts cachés ne sont pas seulement les coûts du « gaspillage » de ressource au sein des entreprises et organisations. Ce sont aussi les coûts liés aux externalités négatives des activités productives. Pour n'en donner qu'un exemple, l'utilisation de ressources naturelles qui ont été pensées jusqu'à présent sur le mode de ressources illimitées et disponibles, aura un coût pour les générations futures, qui devront se passer de pétrole, de cuivre, et autres matières premières fondamentales. La valorisation de ces coûts externes, comme la valorisation des « biens environnementaux » pose d'innombrables problèmes de méthodes². Mais l'émergence de nouveaux modèles économiques témoigne de l'intérêt de leur prise en compte. **Le retour en grâce de l'écologie industrielle sous le nom d'économie circulaire, l'émergence de l'économie de la fonctionnalité, signifient bien que de nouvelles sources de rentabilité peuvent être dégagées** par les entreprises, en ne vendant plus un bien mais en louant des services, en ne consommant plus systématiquement des ressources rares mais en les recyclant.

2) La constitution d'un marché

Interrogées il y a quelques années, les entreprises fournisseurs du BTP³ expliquaient qu'elles n'avaient pas de gamme de produits d'éco-conception par le fait que la demande pour ce type de produits était trop faible. Les architectes et autres constructeurs mettaient donc en avant l'indisponibilité des produits et le surcoût de 30% pour qui voudrait tout de même disposer de ces matériaux, qui devaient bien souvent être importés d'Allemagne notamment. Bref, les conditions n'étaient pas mûres pour qu'un marché structuré et équilibré vît le jour. Et ce d'autant moins que les grands groupes fournisseurs proposent des produits « classiques » et qu'ils sont tentés de protéger leurs positions. C'est ainsi que le bloc béton veut se faire passer pour LA solution environnementale...

C'est ce qu'a rappelé un chef d'entreprise (Monsieur Guerry, de la société TipTop, distributeur des produits du groupe Maytop), au départ spécialisé dans les escaliers, qui a développé une activité d'isolation de maisons individuelles avec de la laine de coton. **Les ménages sont sensibles de plus en plus aux matériaux « sains », la demande existe donc plus massivement, et de ce fait, de niche, le marché s'est élargi.** Les entreprises fournisseurs commencent à proposer une gamme. On notera que dans cet exemple, le coton utilisé provient de vêtements usagés qui sont triés dans des chantiers d'insertion notamment, puis traités industriellement dans deux usines qui emploient à peu près 180 personnes. Ces nouveaux produits et marchés représentent donc aussi de l'emploi. Les dimensions économique, écologique et sociale peuvent donc bien se rencontrer.

Un autre exemple est celui de Botanic, groupe de 65 boutiques, qui a décidé d'approfondir son offre de produits d'éco-jardinerie. Après les avoir retirés des rayons, les engrais et pesticides chimiques ne sont plus en vente dans ces magasins. En revanche, les clients peuvent trouver davantage de conseils pour jardiner bio, participer à des ateliers pédagogiques ou à un café philo-écolo qui organise des conférences. **La perte de chiffre d'affaires liée au refus de vente des produits chimiques a été compensée par le repositionnement marché de l'entreprise qui a construit une autre notoriété,** qui l'a incitée à développer un marché bio dans ces magasins où l'on peut trouver fruits et légumes, produits d'entretiens bio, cosmétique bio...

Une stratégie est définie pour l'avenir, qui passe par l'élaboration d'un bilan carbone et la mise en œuvre d'un plan d'actions, pour améliorer la performance énergétique des bâtiments, repenser l'accessibilité fluviale ou ferrée des centres logistiques, repenser les relations fournisseurs dans le sens d'une proximité croissante etc. Seule ombre au tableau, les déplacements des clients représentent 52 237 Teq CO₂, soit presque 50% des émissions de gaz à effets de serre du groupe, « aspects sur lesquels on a le moins de prises » dit Monsieur Maitrejean, représentant de Botanic Mulhouse. C'est oublier que l'entreprise fait le choix de sa localisation et que l'implantation d'une boutique pourrait elle aussi être soumise à des critères d'efficacité environnementale tels que la moindre émission de GES des clients. Les choix de localisation seraient alors probablement très différents, moins excentrés. Les travaux de Jean Marie Beauvais⁴, économiste, mettent bien en lumière **les inconvénients, mesurés en termes d'émissions de gaz à effet de serre, des implantations commerciales en périphérie des villes.**

² Pour un aperçu, voir les travaux de Jean Pierre Nicolas, chercheur au Laboratoire d'Economie des Transports, ENTPE.

³ Au cours d'un travail réalisé pour le compte de la DRAC Languedoc Roussillon concernant l'éco-construction

⁴ Beauvais J., Setting-Up Superstores and Climate Change, Tours, décembre 2008.

II. Le développement durable est-il possible ?

Telle était l'autre question auquel il s'agissait de répondre. Autrement posée, la question de savoir si la performance économique de l'entreprise est compatible avec non seulement avec des exigences environnementales élevées, mais aussi avec des exigences sociales. On se situe là dans la définition classique⁵ et large du développement durable où ces trois dimensions –économie, social et environnement- doivent être articulées. De ce point de vue, les exemples d'actions présentées sont significatifs de changements en cours. Au plan des grands groupes capitalistes mondialisés, comme au plan des initiatives locales où les relations entre entreprises et économie sociale connaissent de nouveaux développements.

1) Les Investissements Socialement Responsables

Ces investissements ont été présentés par Mr Auget, représentant du Groupe Allianz Finances Conseil, 3^{ème} gérant d'actifs au monde. Plutôt que de ne considérer que les données strictement financières d'une entreprise pour conseiller ou non à ses clients d'y investir, le groupe prend en considération des variables sociales et environnementales parmi les critères d'efficience retenus. Sont ainsi exclus les investissements purement spéculatifs qui ont conduit à la crise grâce aux subprimes, à la titrisation, au shorting... dont le caractère non durable a été clairement démontré.

Les entreprises sont ainsi auditées à l'aune de filtres divers : social (nombre d'accidents du travail, droits syndicaux...), relations clients/fournisseurs (délais de paiement...), environnement (traçabilité des produits, innocuité...) actionnaires (droit de vote effectif, composition du Conseil d'Administration...), place dans la société civile... Pour chacun des axes, **une note allant de 0 à 4 est attribuée qui permet de sélectionner les meilleures entreprises proposées aux clients désireux d'investir dans des entreprises qui allient performance économiques, sociales et environnementales.** Ces fonds ISR sont labélisés Novéthic.

Ce type de fonds d'investissements peut donc être proposé aussi bien par des organismes financiers classiques que par des banques coopératives ou mutualistes. Mr Litt, du Crédit Coopératif, a ainsi présenté les fonds éthiques et solidaires du Crédit Coopératif (Ecofi investissements), dont nous retiendrons les résultats. Sur les 8 millions en gestion, 28,5% vont à des entreprises d'économie sociale et solidaire oeuvrant dans le domaine de l'emploi, 23% dans le domaine du logement et de l'habitat, 32,5% dans la solidarité internationale et 15,5% dans le domaine de l'environnement. Pour expliquer ce faible score, il est fait appel au fait que nombreuses sont les entreprises qui font beaucoup plus souvent appel au marché quand elles ont besoins de fonds. Elles recourent donc plutôt à la bourse qu'à des fonds éthiques... ce qui renforce le faisceau d'indices concernant la rentabilité du développement durable.

2) De nouveaux liens entre entreprises marchandes et entreprises sociales et solidaires

Lors de cette matinée, le public pouvait être surpris par l'appel à la coopération lancée par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale d'Alsace (CRESA) et Alsace Active aux entreprises marchandes et par l'intérêt de ces dernières aux propos des premiers. Mr Rette délégué général de la CRESA est revenu plusieurs fois sur le fait que l'économie sociale se fonde sur des valeurs humanistes, le désintéressement, des règles de fonctionnement qui privilégient l'égalité (un homme égale une voix), bref sur des valeurs fort éloignées des valeurs dominantes dans le champ marchand comme l'ont bien montré Luc Boltanski (sociologue) et Laurent Thévenot (économiste⁶). **Comment expliquer que cette rencontre de l'économie marchande et de l'économie sociale et solidaire soit aujourd'hui possible ?**

Trois éléments de réponse peuvent être avancés.

- Dans un premier temps, écologie et économie étaient en conflit car ils représentaient deux conceptions de la nature et de l'être humain en opposition, ce qui est un classique depuis les travaux de Descartes au XVII^e siècle. **L'économie était prédatrice des ressources**, tandis que l'écologie entendait protéger l'environnement, au prix parfois de conceptions assez radicales.
- Dans un second temps, la définition proposée du développement durable fut assez souple pour ouvrir un champ de négociation, pour poser les bases d'un compromis entre des visions du monde différentes et jusqu'alors opposées. Et si aujourd'hui, **la négociation commence à s'imposer**,

⁵ Cette définition est issue du rapport Bundtland, qui date de 1987

⁶ Boltanski L et Thévenot L, De la justification, les économies de la grandeur, Gallimard, 1991.

ce n'est pas parce que des « Hommes de bonne volonté » sont en présence⁷, mais parce que le conflit n'apparaît plus comme une voie d'action souhaitable. Un troisième modèle s'impose, entre le modèle naturaliste et le modèle agro-industriel, est progressivement venu se loger le modèle post-matérialiste⁸. Le Grenelle témoigne de l'institutionnalisation, toujours fragile, du compromis.

- Enfin, ce changement de posture est également à mettre au compte d'une collection de plus en plus grande et solide de **faits scientifiques qui ont progressivement rendu impossible l'inaction**. Des scènes autrefois inimaginables comme l'action conjointe d'associations de chasseurs et d'associations environnementales ne sont plus aujourd'hui incongrues. Nombreuses sont les associations écologiques qui ont travaillé à l'émergence de cette connaissance du milieu, jusqu'à constituer une expertise réelle dans leur domaine. L'appel de la CRESA au partenariat avec les entreprises du champ marchand s'entend donc comme une offre de services d'expertise que les associations ont constitué au fil du temps. Elles ont aujourd'hui des compétences qui peuvent faire défaut aux entreprises qui n'ont pas investi ce domaine de longue date : respect des clauses sociales, valorisation des déchets etc. autant de domaines dans lesquelles elles ont travaillé en précurseur souvent.

Le Bloc Notes de l'Agence, édité et imprimé par :
L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne
33 Grand'rue . 68 100 Mulhouse
Tél : 03 89 45 90 00 - www.aurm.org
Rédaction : Didier Taverne
Date : janvier 2011
Toute reproduction autorisée avec mention précise de
la source et référence exacte

⁷ Les propositions de Luc Ferry selon laquelle si les individus raisonnaient sans passion, ils arriveraient toujours à s'entendre posent problème. Dans les faits, les humains n'agissent pas sous un voile d'ignorance mais sont des être à la rationalité fort limitée (H.A. Simon) et toujours attachés, à leurs territoires, à leurs émotions etc. (A. Berque)

⁸ Levy J, La ville est le développement durable, Métropolitique.eu